

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/7

31 juillet 1995

(95-2266)

Comité des obstacles techniques au commerce

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

**NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE
DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES
AU COMMERCE**

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>PEROU</u>
Nom de l'organisme à activité normative: Comisión de Supervisión de Normas Técnicas, Metrología, Control de Calidad y Restricciones Pararancelarias del INDECOPI (Commission de surveillance pour les normes techniques, la métrologie, le contrôle de qualité et les restrictions paratarifaires de l'INDECOPI).
Adresse de l'organisme à activité normative: Calle la Prosa 138 Lima 41 Pérou Téléphone: 5114 711777 Téléfax: 5114 716229 Télex: n.d. Courrier électronique: cnmshoo @ indecopi.gob.pe
Type d'organisme à activité normative: <input checked="" type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input type="checkbox"/> organisme non gouvernemental
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Gestion et assurance de la qualité - environnement - métrologie - circuits de fluides et leurs composants - technologie alimentaire - construction et matériaux de construction
Date: 8 juin 1995